

Certificat de Compétences en Entreprise : Exercer la mission de formateur en entreprise



Formations de formateurs - 2025

La formation en résumé

Ce CCE, comme tous les autres CCE commercialisés par CCI Formation Lyon Métropole, est aujourd'hui recensé à l'inventaire des certifications et habilitations de la CNCP, repris par France Compétences, et est de fait éligible au CPF. Les CCE, ou Certificats de Compétences en Entreprises, sont des certifications professionnelles appartenant au Réseau National des CCI, donc à CCI France, et vous permettent de certifier de l'acquisition de compétences professionnelles dans un domaine d'activité ou une mission professionnelle.

La certification peut prendre la forme d'un portefeuille de preuves (avec accompagnement individuel préalable de 7 heures minimum) ou d'une étude de cas de 2 heures (faisant suite à un parcours de formation conseillé). Dans ces deux cas, un jury de validation se réunit.

Vous pouvez mobiliser votre CPF pour financer les formations certifiantes de notre catalogue en relation avec cette certification "Exercer la mission de formateur en entreprise", ainsi que l'examen de certification. Sa reconnaissance est nationale et pour une durée illimitée. Autrement dit, la certification est valable à vie.

[Répertoire Spécifique de France Compétences : RS5365](#)

500 €

(non assujetti à la TVA)

Éligible au CPF

+ le prix de la formation ou de l'accompagnement au portefeuille de preuves



0,5 jours



Validation par une étude de cas (2 heures) ou par un portefeuille de preuves (accompagnement individuel préalable de 7 heures minimum)



Certificat de compétences en entreprise



Éligible au CPF



Formation certifiante

Dates et villes

Lyon - 04 72 53 88 00

- 17/04
- 22/05
- 10/07
- 16/10
- 18/12

Saint-Etienne - 04 77 49 24 66

- 17/04
- 22/05
- 10/07
- 16/10
- 18/12

Roanne - 04 77 44 54 69

- 17/04
- 22/05
- 10/07
- 16/10
- 18/12

Objectifs :

La mission de formateur en entreprise concerne des professionnels exerçant principalement des fonctions autres que celles liées à la formation, mais sont invités par la direction hiérarchique ou leur service ressources humaines à accompagner – parallèlement et en complément à leurs missions premières – leurs collaborateurs dans leur montée en compétences et à leur transmettre ses savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Son rôle consiste à concevoir et animer des formations majoritairement courtes ou des séquences spécifiques d'un parcours de formation, en fonction des besoins de formation identifiés au sein d'une entité. Dans ce cadre, le professionnel assurant la mission de formateur en entreprise peut procéder à une analyse de la demande et à un repérage des compétences à acquérir ou à développer au regard des postes de travail concernés, en cohérence avec le contexte de l'entreprise et ses orientations.

Après identification des besoins, il conçoit la ou les actions de formation à mettre en œuvre en intégrant le système de contraintes à respecter et présente sa proposition à la direction en vue de validation. Il anime ensuite les séquences pédagogiques auprès des groupes de salariés visés par l'action, assure le suivi et l'évaluation des acquis des stagiaires.

Cette certification a pour objectif de certifier les compétences suivantes:

1. Identification des besoins de compétences de l'entreprise,
2. Préparation d'une action de formation interne,
3. Animation des séquences pédagogiques auprès des salariés de l'entreprise,
4. Suivi et évaluation des acquis des stagiaires /salariés de l'entreprise.

Participants :

- Toute personne souhaitant faire certifier sa compétence de Formateur interne ou externe
- Le CCE est accessible à toute personne exerçant ou ayant exercé au cours des cinq dernières années une mission effective en lien avec les compétences du référentiel concerné

Prérequis :

Des échanges & entretiens préalables permettront de **vous expliquer le dispositif**, de valider votre projet professionnel et de **construire votre parcours de formation**.

Le CCE est un certificat de compétences en entreprise. Il est accessible à toute personne pouvant démontrer qu'elle exerce ou a exercé une mission effective en lien avec le référentiel concerné au cours des 5 dernières années.

Il est conseillé d'avoir suivi un parcours de formation chez CCI Formation Lyon Métropole : Formation de Formateurs (28 heures)

Le contenu

1/ Identification des besoins de compétences de l'entreprise

- Analyser une demande de formation interne à l'entreprise en identifiant l'origine de celle-ci, les finalités visées, les problèmes que la formation doit contribuer à résoudre et les caractéristiques des publics cibles.
- Recueillir des informations complémentaires en analysant les postes de travail concernés et en questionnant les populations ciblées afin d'identifier le périmètre de la réponse formation à apporter.
- Analyser les données recueillies afin de déterminer les champs de compétences devant faire l'objet de la formation au regard des activités professionnelles à réaliser, des problèmes à résoudre et des orientations définies par l'entreprise.
- Valider auprès de la direction de l'entreprise, les champs de compétences à faire acquérir ou développer par la formation, en analysant avec elle les contraintes et moyens à prendre en compte (durée - planning de réalisation - nombre de stagiaires - coût) au regard des finalités visées.

2/ Préparation d'une action de formation interne

- Décliner les champs de compétences en compétences et capacités à mobiliser pour la réalisation des activités professionnelles et/ou pour la résolution des problèmes identifiés lors de la phase d'étude des besoins.
- Sélectionner les compétences et capacités visées par la formation au regard des orientations de l'entreprise et des contraintes temporelles (durée et délai) à respecter, en évaluant les temps d'apprentissage nécessaires à leur acquisition ou à leur développement.
- Structurer l'action de formation, en définissant les objectifs à atteindre et leur progression et en choisissant les modes, outils et supports de formation adaptés aux caractéristiques des professionnels cibles et aux objectifs visés.
- Définir les modalités de suivi et d'évaluation des acquis des stagiaires, en veillant à la cohérence des situations et des supports choisis au regard des compétences et capacités à évaluer.
- Elaborer la stratégie pédagogique à mettre en œuvre en veillant à son adéquation avec les objectifs à atteindre et les caractéristiques des publics en formation.

3/ Animation des séquences pédagogiques auprès des salariés de l'entreprise

- Présenter, à chacune des étapes de la formation, son organisation, les objectifs et méthodes pédagogiques, de même que les règles de fonctionnement en groupe afin de favoriser l'implication des participants.
- Mettre en œuvre différentes techniques d'animation en veillant à favoriser la production des participants et en vérifiant leur niveau de compréhension à chacune des étapes du travail.
- Alternier différentes méthodes pédagogiques afin de favoriser la concentration et de soutenir l'implication et l'intérêt des stagiaires.
- Gérer la prise de parole et les interrelations au sein du groupe en mettant en œuvre une fonction de médiation, notamment en cas de situation problème.

4/ Suivi et évaluation des acquis des stagiaires /salariés de l'entreprise

- Analyser les productions effectuées par les stagiaires aux étapes clefs de la formation en identifiant la progression des apprentissages effectués, tant à un niveau individuel que collectif, afin d'ajuster son approche pédagogique en conséquence.
- Mettre en œuvre les modalités d'évaluation des acquis des stagiaires, en veillant aux conditions à réunir, en sélectionnant les situations adaptées et en utilisant les outils et supports définis, afin de respecter le protocole validé avec la direction.
- Evaluer les acquis des stagiaires au regard des objectifs visés, en analysant leurs productions et en respectant les critères définis afin de produire une appréciation objectivée et argumentée.
- Evaluer la réussite de l'action de formation, en exploitant et en analysant les remarques produites par les stagiaires lors de l'évaluation à chaud, afin d'identifier les ajustements ou adaptations nécessaires au dispositif, d'en esquisser les éventuels prolongements et d'établir le bilan qualitatif à destination du commanditaire.

Les + de la certification :

- Dispositif souple et rapide de certification
- Reconnaissance nationale des compétences par cette certification
- Valorisation de son parcours professionnel individuel
- Maintien et développement de l'employabilité

Moyens pédagogiques et d'encadrement

Epreuve écrite (cas pratique) basée sur le référentiel de la compétence visée ou constitution d'un portefeuille de preuves (nous consulter pour les modalités d'évaluation)

Obtention du certificat : si 80% des critères du référentiel sont validés

Instance de certification : CCI France

